

ACTION 34 : Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Date de création : 12/09/2017
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Réconcilier l'attractivité économique, la biodiversité et le cadre de vie

Objectif global 8 : Gestion des espaces liés au centre de vie

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Communauté de communes des Luys en Béarn.
Contexte	Depuis la loi ALUR en vigueur depuis le 27 mars 2014, la compétence « PLU » est communautaire.
Objectif	Elaboration d'un PLUI sur le territoire de la communauté de communes (CCLB), permettant une: <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie et de la densification du bâti • Protection de la biodiversité et des continuités écologiques • Performance énergétique et une lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. • Mise en place du Plan d'Aménagement et de Développement Durable en 2018 (PADD)
Moyens	Travail de la CCLB avec cabinet de consultants
Indicateurs de suivi	Points réguliers restitués au Conseil Communautaire

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Communauté de communes des Luys en Béarn.
Durée et/ou périodicité	Le PLUI devait être engagé avant le 31 décembre 2015 (délibération). Au 20 juillet 2017, 3 scénarii retenus : - Maintien de l'équilibre territorial, uniformisation du potentiel de développement sur les communes rurales - Maintien de l'équilibre territorial avec hiérarchisation des communes rurales - Maintien de l'équilibre territorial avec hiérarchisation en fonction des critères = réseau, taille, dynamique ...
Date de l'exécution effective	Le PLUI devra être achevé avant le 31 décembre 2019.
Partenaires et outils	Cabinet de consultants → Artelia, Pau, Hélio parc Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Environ 400 000€ (pour la CCLB)
Coût pour la commune	/
Aides et subventions	Ministre de la cohésion des territoires (projet retenu par le ministère). Montant de la subvention non connu (à préciser).